

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.011

L'An Deux Mille Deux, le 18 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 FEVRIER 2002

DATE D'AFFICHAGE

12 FEVRIER 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Melle LABEYRIE représentée par M. LE GUEUT
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 32

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

VOTE : 26 POUR
3 ABSTENTIONS
3 CONTRE

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES

1/ Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel passent de 11.095.355 euros à 12.010.672 euros, soit une augmentation de 915.317 euros représentant + 8,25 %.

Cette augmentation provient des éléments suivants :

- le passage aux 35 heures s'est traduit par la création de 25 emplois à temps complet représentant une dépense supplémentaire annuelle de 457.347 euros. La moitié de l'augmentation des frais de personnel provient donc de la réduction du temps de travail.

- l'augmentation de 1,7 % des traitements prévue pour 2002 nécessite l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 205.806 euros.

- le solde est lié essentiellement au glissement des carrières (99.091 euros), à l'augmentation du budget tickets restaurants (97.567 euros) et aux emplois jeunes (48.479 euros).

2/ Remboursement de la dette

L'annuité de la dette du budget de la ville, capital et intérêts confondus, passe de 6.606.959 euros à 6.452.725 euros et diminue donc de 154.234 euros, soit - 2,33 %. Cette annuité devra être couverte par le prélèvement opéré sur les recettes de fonctionnement.

Le budget général intègre, en outre, cette année, l'annuité de la dette du Port. Cette annuité s'élève à 1.109.328 euros en 2002, contre 1.138.489 euros en 2001.

3/ Autres dépenses

Les dépenses obligatoires devront être actualisées sur la base de l'évolution constatée des prix.

II RECETTES

1/ Dotation globale de fonctionnement

La recette afférente à la DGF peut être estimée à environ 5.671.408 euros, soit une progression d'un peu plus de 2 % par rapport à 2001.

2/ Recettes à caractère fiscal

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- taxe additionnelle aux droits de mutation : 838.470 euros
- taxe sur l'électricité : 457.347 euros
- prélèvement communal sur le produit des jeux du CASINO : 1.524.490 euros
- reversement par l'Etat de 10 % du prélèvement progressif sur le produit des jeux du CASINO : 640.286 euros

3/ Produits communaux

Les produits d'exploitation devraient s'élever à environ 1.069.000 euros.

Les produits domaniaux peuvent être évalués à 3.777.000 euros, contre 2.754.601 euros en 2001.

Ce poste enregistre en effet le loyer payé par la régie du Port pour 792.735 euros, et du Golf pour 60.980 euros.

4/ Dotation de compensation

Suite à la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération, cet établissement public de coopération intercommunale est compétent pour lever, à partir de 2002, la taxe professionnelle. En contrepartie, il verse à la commune une dotation de compensation.

Cette dotation se calcule comme suit :

- produit de TP 2001 : + 1.928.221 euros
- compensation TP : + 892.301 euros
- impôts ménages 2001 de la CDC transférés à la commune : - 1.140.794 euros

1.679.728 euros

5/ Impôts directs locaux

Le produit des impôts locaux devra être arrêté une fois le programme global d'investissement 2002 défini et après prise en compte de l'impact du passage aux 35 heures et de l'évolution des prix sur le budget de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - DEPENSES

Hormis les dépenses classiques afférentes à la réhabilitation du patrimoine et de la voirie, il est notamment prévu :

- la réhabilitation et le réaménagement de la façade de Verthamon. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 3.887.450 euros et s'étalera sur deux exercices budgétaires.

- la rénovation et la mise aux normes du Marché Central, pour un montant de 5.335.716 euros, qui s'étalera également sur deux exercices budgétaires.

- la réalisation du gymnase du Lycée Champlain, pour 1.600.715 euros. Une subvention de 457.347 euros sera versée par la Région.

- le paiement au Département de la participation de 609.796 euros pour la construction du nouveau Collège H. Dunant.

- la finition de la voie interquartier avec aménagement d'un giratoire pour un montant de 990.919 euros.

- le lancement des travaux d'extension du Centre Médico-Social pour 533.572 euros.

- des travaux de reprise des concessions au cimetière Clémenceau pour un montant de 152.449 euros.

- l'acquisition des murs des fonds de commerce achetés en 2001 dans le secteur inondable du marché pour un montant de 243.918 euros.

- l'extension du squash pour 427.000 euros.

- la réalisation de travaux dans les Groupes Scolaires pour un montant de 277.763 euros.

- la poursuite de la rénovation des chaufferies pour un montant de 182.939 euros.

Un crédit de 875.210 euros devra être prévu pour la réalisation obligatoire d'une aire de carénage au Port. Par ailleurs, les travaux d'étanchéité de la Criée sont évalués à 36.466 euros. Ces travaux seront financés par la ville puis répercutés sur le loyer encaissé sur la régie à autonomie financière et à personnalité morale du Port de Royan.

II - RECETTES

1/ Recettes diverses

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- Fonds de compensation TVA	:	1.120.958 euros
- Taxe locale d'équipement	:	243.918 euros
- Amendes de police	:	60.980 euros
- Subventions	:	792.735 euros

2/ Emprunts

Les opérations d'investissement décrites ci-dessus nécessiteraient un emprunt d'environ 8.000.000 euros, les recettes diverses étant généralement affectées à la couverture de dépenses habituelles de voirie et de bâtiments.

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Le budget du camping peut être évalué à 86.000 euros.

BUDGET ANNEXE DU CAREL

Le budget du CAREL est estimé à 4.112.000 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 février 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS